

Extrait de délibération

Comité syndical

9 février 2026 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-six le lundi neuf février à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme BRESCIA Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 3 février 2026
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 16 titulaires, 3 suppléants
Absents, excusés : 15 titulaires, 28 suppléants
Votants : 19

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard,	NOLOT Monique	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie, CHEVALIER Eric, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume	BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique,		PARNAUDEAU Thierry, RACAUD Géraldine, MARTIN Alexandre	
Val de Gâtine	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie	MICOU Corinne, TAVERNEAU Danielle	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BARANGER Johann, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal		

Approbation du Compte Financier Unique du Budget Principal du Pays de Gâtine 2025

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au PETR Pays de Gâtine ;

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget principal du PETR Pays de Gâtine ci-annexé ;

CONSIDERANT :

Qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du PETR Pays de Gâtine pour l'exercice 2024 concernant le budget principal, clôturé avec les résultats détaillés ci-après ;

Section de fonctionnement :

Recettes	849 988,13 €
Dépenses	846 678,53 €
Résultat de l'exercice	3 309,60 €
Excédent N-1	+ 173 536,43 €
Part affectée à l'investissement	0,00
Résultat de clôture de l'exercice	+ 176 846,03 €

Section d'investissement :

Recettes	83 801,86 €
Dépenses	38 621,00 €
Résultat de l'exercice	+ 45 180,86 €
Excédent N-1	+ 250 439,37 €
Résultat de clôture de l'exercice	+ 295 620,23 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, sans la présence du Président du PETR Pays de Gâtine qui s'est retiré au moment du vote et non comptabilisé dans le quorum :

Le Comité Syndical adopte le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal.

La Secrétaire de Séance
Nathalie BRESCIA

Le Président
Didier GAILLARD

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire par transmission et publication